

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
Commune de PLUSSULIEN

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre d'absents : 2
Procuration : 0
Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 15/09/2026

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le **vingt-huit septembre à dix-neuf heures**, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique LE LUDUEC, Maire.

Étaient présents : LE LUDUEC Dominique, GOUBIN Xavier, CARRE Cédric, BALDASSINI Léa, JULIEN Jean-Noël, OURVOUAI Martine, LE GALL Nicolas, BELOEIL Joël, LE TIEC Michel, LEVRIER Isabelle, PÉCHARD Marinelle, TRÉGUIER Cécile, JULIEN Sandra.

Étaient absents : GILET Philippe, CRESCENCE Cyndia.

Secrétaire de séance : PÉCHARD Marinelle.

**2026-75-DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET VENTE DE MATÉRIEL
RÉFORMÉ (BUTS DE HANDBALL)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que les buts de handball entreposés au plateau sportif ne sont plus utilisés par les services communaux ni par les associations locales, et sont devenus obsolètes pour l'usage public,

Considérant la demande d'acquisition formulée par Madame Aude CARRÉ et celle de Monsieur Kévin LORINQUER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** la désaffectation et le déclassement du domaine public de ces deux buts de handball.
- **Accepte** la vente de ce matériel à Madame Aude CARRÉ et à Monsieur Kévin LORINQUER pour un montant de 30 € l'unité.
- **Autorise** Madame le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette vente.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 022-212202444-20260928-2026_75-DE

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Dominique LE LUDUEC.

